

Annexe 1: Note d'information

NOTE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achet z ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
 la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est oxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient inte lectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocke, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'Intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeure enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le foctus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la autte d'un choe, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition de la principal des la principal des principals des principals des la principal des principals des la principal des la principal des la principals des la principal des la principal des la principal des la principals de la principal des la au plomb dans l'habitation. Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dés qu'elles sécaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb;

s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb;

s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant ou plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certaint papiers points (posés parfots sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses dégits après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intox que :

Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
 Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;

- · Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière homide :
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de ferètres), lavez ses mains, ses jouets

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- · Si vous conficz les travaux à une entrep ise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en ocuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux
- doivent avoir été parfaitement nettoyés :
 Si vous réalisez les travaux vous-même prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vons êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
 Eloignez-vous de tous travaux portant ser des revêtements contenant du plomb.

Si vous eraignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et Infantile, médecin scolaire) qui preserira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la

Rouen, le 21/12/2006

IMMODIAG

Le Technicien Responsable

Yann LEROUX

Page 1

11



CONCLUSIONS RECAPITULATIVES

Chapitre 3- page 1/1

La société IMMODIAG a été sollicitée pour procéder à l'identification de toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb sur le site désigné ci-dessous :

Maison de 6 Pièces + garage+ dépendance

34 ruc de Verdun 76150, MAROMME

No de lot ou section cadastrale : NC

Le diagnostic a été réalisé le 21/12/2006 par Yann LEROUX conformément à la réglementation relative à la lutte contre le saturnisme. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un appareil portatif à fluorescence X de marque NITON.

Le diagnostic s'est révélé positif (taux de plomb supérieur à lmg/cm²) pour les unités de diagnostic suivantes :

Nº de série de la machine utilisée : XL309-U409 NR5011

Eléments pièces	Aspect apparent	Etat de conscrvation	Classo
Séjour : Fenêtre			YIESSC.
Salon : Porte, Fenêtre	Peinture	Bon	1
	Papier point, Pointure	Bon	1
Chambre 1 : Portes	Rois	Bon	- : -
Chambre 2 : Porte			1
	Bois	Bon	1

Les mesures réalisées sur les éléments de construction ont révélé la présence de plomb en concentration supérieure à 1 mg/cm² dans les unités de diagnostics ci-dessus énumérés. Le constat ne fait pas apparaître à ce jour une accessibilité au plomb au sens de l'article R.1334-4 du code de la santé publique.

Rouen, le 21/12/2006

IMMODIAG

Le Technicien Responsable

ann LEROUX

Siège locial : 6-8 av. de la porte des Champs, 76000 ROUEN

Tél: 02.35.70.41.95 - Fax: 02.71.78.55 SARL au capital de 8 000 €

T J-P



Chapitre 2 - page 1/1

LISTE DES POINTS DE MESURE DU PLOMB DANS LES PEINTURES

Diagnostic du 21/12/2006 34 rue de Verdun, 76150, MAROMME

No	Etg	Cote	Piece		Source	Sub	Etat	[0]	1,	T
3	RDC	A1	SEJO	JR	MUR	P.PEINT		DI	Result	Pbc
4	RDC	B1	SEJO	JR	MUR	P.PEINT	BON ETAT	+	NEG	
5	RDC	D1	SEJO	JR.	FENETRE	27.2 1. 1. 1. 1.	BON ETAT	10	N 40 12	0.03
6	RDC	D1	SALON		PORTE	P.PEINT	11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11.	2.7	A	13.16
7	RDC	C1	SALON		FENETRE		BON ETAT	1.9		9.89
8	RDC	B1	SALON		MUR	P.PEINT	BON ETAT		POS	14.35
9	RDC	A1	SALON		MUR		BON ETAT	2.4	NEG	0.05
10	ETAGE1	A1	СНАМВ		MUR	P.PEINT	BON ETAT	2.5	NEG	0.09
11	ETAGE1	-	СНАМВ		PORTE	P.PEINT	BON ETAT	4.4	NEG	0.09
	ETAGE1	B1	СНАМВ		MUR	BOIS	BON ETAT	2	POS	12.58
13	ETAGE1	C1	СНАМВ		MUR	PLATRE	BON ETAT	1	NEG	0.01
	ETAGE1	D1	CHAMBI		PORTE	PLATRE	BON ETAT	8.9	NEG	0.62
	ETAGE1	A1	CHAMRI	5.74	PORTE	BOIS	BON ETAT		POS	4.28
1	ETAGE1	A1	CHAMRE			BOIS	BON ETAT		POS	6.12
	ETAGE1		CHAMRE				BON ETAT	5.5	NEG	0.35
			J. 17 11VO \Z		MOK	PLATRE	BON ETAT	1	NEG	0.01

Observations

Dans le cas présent, le technicie a considéré que les quatre murs formaient deux unités de diagnostic.

Les éléments récents, à nu ou bruts de construction, carrelés, lambrissés n'ont pas fait l'objet de mesure.

Siège social : 6-8 av. de la porte des Champs, 76000 ROUEN Tél. 02.35.70.41.95 - Fax : 02.71.78.55 SARL au capital de 8 000 €

SC

7.1.12



Chapitre 1 - 3/3

CONDITIONS D'EXECUTION

La mission comprend:

le déplacement d'un rechnicien

la visite du site

l'établissement de la liste des unités de diagnostic devant faire l'objet des mesures

la réalisation des mesures

la rédaction d'un rapport de visite

Les mesures sont réalisées sur les éléments directement accessibles sans démontage à l'aide d'un appareil portant a fluorescence X de marque NITON de n° de série XL309-U4096NR5011.

Le constat est considéré comme positif pour un élément si l'une des mesures révèle la présence d'un taux de plomb supérieur à 1mg/cm² (arrêté du 12 juillet 1999).

Description du rapport

La conclusion récapitulative synthétise les résultats de la mission; Elle comprend :

l'adresse des locaux diagnostiqués

la date de la visite et le nom du technicien ayant fait les mesures. la liste des éléments pour lesquels le diagnostic est considéré comme positif.

Les relevés de mesures comprendent :

la dénomination de la pièce

la dénomination des zones de diagnostic

la liste des unités de diagnostic avec indication :

- du numéro de mesure

- de la localisation d'un composant du bâtiment, côté, entrée, gauche, face, droite (les mesures étant réalisées dans le sens des aiguilles d'une montre - mur A = mur gauche ; mur B = mur face ; mur C =

mur droit; mur D= mur dos).

- de l'indice de profondeur Di : un indice inférieur à 1.5 indique que le plomb est très près de la surface, un indice compris entre 1.5 et 4 indique que le plomb est modérément recouvert et un indice supérieur à 4 indique que le plomb se trouve en profondeur.

- du taux de plomb exprimé en mg/cm².

- du résultat du diagnostic : positif ou négatif.

Pour les éléments supportant une concentration en plomb supérieure à 1 mg/cm² :

la description de la surface apparente la présence de dégradation (oui/non) l'état de dégradation (très dégradée, écaillée, papier décollé, fissuré, choc, bon état, recouvert).

Siège social: 6-8 av. de la porte des Champs, 76000 ROUEN Tél: 02.35.70.41.95 - Fax: 02.71.78.55

SARL au capital de 8 000 E

is L

7-17



Chapitre 1 - 2/3

DESCRIPTION DU MARCHE

Identification du propriétaire :

MIROUX 34 rue de Verdun 76150, MAROMME

Identification de l'organisme :

IMMODIAG

Siège social : 6-8 av. de la Forte des Champs

76000 ROUEN

Assurance : MMA nº113276191 N Nom de l'inspecteur : Yann LEROUX

Type et no d'appareil XRF:

Appareil XL de marque NIFON : XL309-U4096NR5011

Date du changement de source : 31/03/2004 Nature radionucléide : Cadnium 109

Activité à la date du chargement de source : 370 MBq

Objet de la mission :

La société IMMODIAG a été spllicitée pour effectuer un constat de risque d'exposition au plomb. Ce constat comprend l'identification de toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Dans le cas d'une copropriété, pour exonérer le vendeur du vice caché sur le bien immobilier vendu, il est rappelé : « Article L1334-8 - En tout état de cause, les parties à usage commun d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er janvier 1949, devront avoir fait l'objet d'un constat de risque d'exposition au plomb à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. ». Le constat de risque d'exposition au plomb doit avoir moins d'un an à la date de signature du compromis s'il conclut à la présence de plomb dans des concentrations supéricures au scuil réglementaire.

Descriptif et composition du bier :

Maison de type 6 comprenant au RDC: Séjour, cuisine, salon, dégagement, WC, salle de bains, au 1er étage: 2 chambres, salle d'eaux, au 2me étage: 2 chambres. Garage, dépendance.

Logement occupé : Présence d'enfants : Non

Référence réglementaire :

Articles L.1334-5 à L.1334-8 du Code de la Santé Publique - Décret nº 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme et modifiant les Articles R. 1334-1 à R.1334-13 du Code la Santé Publique - Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (dispositions réglementaires).

Conditions particulières :

Conditions de visite : Clause de validité :

le diagnostic est limité aux locaux et aux éléments rendus accessibles lors de la visite.

Seul l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société

IMMODIAG. Ce rapport est destiné exclusivement au propriétaire susnommé.

Contenu du rapport :

PAGES AU TOTAL: 7 pages

Annexe 1 : Notes d'information (en cas de présence de plomb)

Annexe 2 : Schéma

Siège social: 6-3 av. de la porte des Champs, 76000 ROUEN Tcl . 02.35.70.41.95 - Fax : 02.71.78.55 SARL au capital de 8 000 €

7 4.8

Chapitre 1

1/3

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB REALISE DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE D'HABITATION

(Immeuble construit avant le 1^{et} Janvier 1949)

=-=-=-=-

Maison de 6 Pièces

34 rue de Verdun,

76150, MAROMME

=-=-=-=

N^Dussier:

YT41206167

Commandé le : 21/12/2006

Date du rapport :

21/12/2006

Date de la visite :

21/12/2006

Demandeur:

MIROUX

34 rue de Verdun 76150, MAROMME

Propriétaire :

MINAUX

CONCLUSIONS:

Logement occupé : Présence d'enfants : Non

Les mesures réalisées our les éléments de construction ont révélé la présence de plomb en concentration supérieure à 1 mg/cm² dans les unités de diagnostics ci-dessous énumérés. Le constat ne fait pas apparaître à c jour une accessibilité au plomb au sens de l'article R.1334-4 du code de la santé publique.

Seul l'intégralité du présent rapport peut être reproduit et engager la responsabilité de la société (Cf. contenu du rapport chapitre page 2)Ce rapport est destiné exclus vement au propriétaire susnommé

Nombre total d'unité de diagnostic :	15	
Nombre de classe 0 :	0	
Nombre de classe 1 :	-	Scuil Non dégradé ou non visible
Nombre de classe 2 :	- 0	
Nombre de classe 3 :		Etat d'usage
		Dégradé

Préconisations:

« IMMODIAG rappelle au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrants les unités de diagnostics contenant du plomb afin d'éviter leur dégradations futures » (cf. notice d'information).

Siège social: 6-8 av. de la porte des Champs, 76000 ROUEN

Tel: $02.35.70.41.95 - \Gamma ax : 02.71.78.55$

SARL au capital de 8 000 €

ATTESTATION

ASSESSED OF MANY ASSESSED.

Nous, soussignée les M.M.A. - Rue de Chanzy - 72000 LE MANS, représentées par Monsieur Jacques DUBUC agissant en quaité d'Agent Général d'Assumnes, certifie que la

20 rue Faubourg de Martainvill: 76 009 ROUEN PANODIAG

² Souscrit par netre intermédiaire un contrat Responsabilité Civile « EXPERTS » nº

दि control courty les activités suivantes :

- · Détermination de la superficie
- Recherche concernant la présence il'amiante, de plomb et de termites

L'échéance principate de ce contrat est le 1st janvier de chaque amée.

BL

La présente attestation est valuble pour la période du l'éfanvier 2006 au 31 décembre 2006, et ne peut engager la compagnie M.M.A. au delà des limites précisées par les clauses et cenditions du contrat auquel elles se referent.

Fait & Petit Quevilly, Icad decembre 2005

Mr Jacques BUBET

1

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour la réalisation des missions de repérage et de diagnos de l'état de conservation des matériaux et produits conten: de l'amiante en application du décret 96-97du 07/02/96 modifié (article 10-6) - Arrêté du 02/12/02

N°Dh 1787 délivré par l'AFAQ-ASCER en conformité à son certificat Délivrée par CESI SAS fu_30/12/2002

Dělivrée a Monsieur Yann LEROUX

qui a participe à la formation

C. Amiante formation des experts compétents.»

et a satisfait au contrôle de connaissance

qui se sont déroulés du 26/11/02 au 29/11/02 durée totale : 4 jours (soit 32 heures)

au CESI LYON

19 Avenue Guy de Collongue 69134 ECUE Certificat délivré le 24 janvier 2003

.e. Directeur des Opérations Richard LECCEUR

Le Responsable Pédagogique Jean-Luc DAUTREMÉPUIS

Chicker Control of State of St

ossi kas – säkga social ; 237 rua da Vaughard F-750;5 Paris rki ; 01 44 1923 45 – fax : 01 42 50 25 06 Socials pur nefocus simpalión su capital da 2 500 000 amos – RCS ? ans 342 705 502